

*CP 2019/05/17 : Après le fioul, quelle énergie choisir ?
Le granulé de bois, un challenger sérieux, pourquoi ?*

Après le fioul quelle énergie choisir ? Pourquoi le granulé de bois / pellet est un sérieux challenger ?

Dans le cadre de la transition énergétique, le gouvernement a annoncé son intention d'accompagner la sortie du fioul comme solution de chauffage d'ici 10 ans. Pourquoi ne pas imaginer un retour au bois ? Mais pas n'importe quel bois, un bois high tech ! Le chauffage au granulé de bois a des arguments solides pour faire partie intégrante du scénario et séduire les consommateurs : un combustible ultra-performant avec un prix stable et plus faible que les autres énergies, un haut rendement des appareils, une énergie locale, une meilleure qualité de l'air et une forte satisfaction des clients.



Faire le choix d'une énergie renouvelable dans un contexte politique facilitant. Le granulé de bois en remplacement du fioul ? Pourquoi, comment ?

Pour atteindre ses objectifs de part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, la France s'est donnée **comme priorité de doubler la production de bois énergie d'ici 2023**. La filière bois énergie a donc un rôle clé à jouer et des atouts à faire valoir !

Pour le chauffage au granulé de bois, le parc à renouveler est une opportunité. En effet, **1 million, c'est le nombre de chaudières au fioul que le gouvernement souhaite remplacer dans les 5 à 10 ans maximum**. Depuis la fin 2018, il multiplie donc les dispositifs d'aides, afin de permettre aux 12% de ménages toujours chauffés au fioul de remplacer leur vieil équipement.

Le **Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** s'étend désormais au **coût de l'installation (30%)** et au **frais de démontage de la cuve à fioul (50%)** sous conditions de ressources. En même temps, le « **Coup de pouce économie d'énergie** », dispositif d'aides s'appuyant sur les Certificats d'économies d'énergie (CEE) se recentre sur le remplacement des chaudières fonctionnant aux énergies fossiles (charbon, fioul ou gaz non condensation). C'est la fameuse **prime à la conversion des chaudières** qui s'élève maintenant à **4.000 Euros** pour les ménages modestes (selon les critères de l'Agence nationale de l'habitat, l'Anah) et à **2.500 Euros** pour les autres.

Pourquoi le granulé de bois est-il un sérieux challenger ?

Le bois est un chauffage naturellement d'avenir. **Le granulé est la version high-tech du bois**, il offre un fort pouvoir calorifique, il est sec, dense, homogène et certifié. A cela s'ajoute l'ultra performance des appareils (autonomie, automatisme, rendement), un prix du combustible plus stable et plus faible que les autres énergies, une meilleure qualité de l'air, une énergie locale et une forte satisfaction des utilisateurs !



Propellet

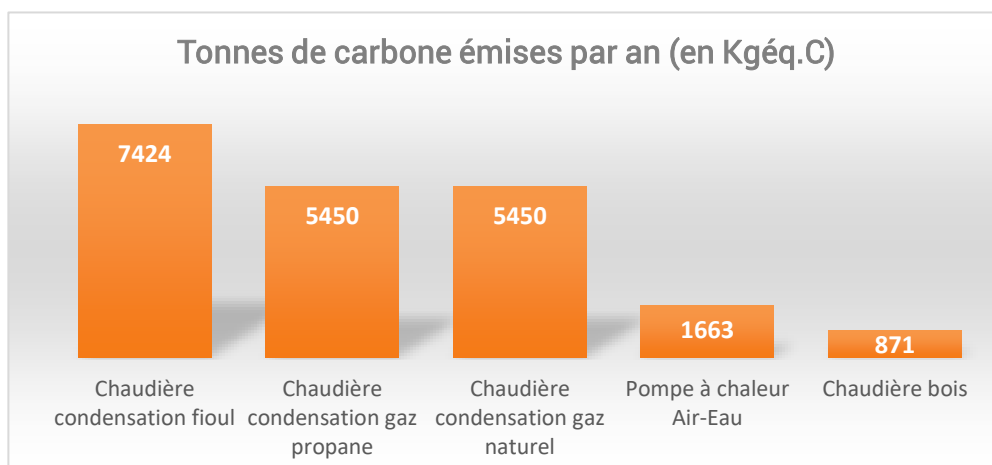
Testé et approuvé par les utilisateurs !

Le sondage Viavoice rapporte que **96% des utilisateurs déclarent être satisfaits et 95% recommandent ce mode de chauffage** à leurs proches ! Fiabilité, facilité, économie ... autant d'arguments qui répondent aux attentes des utilisateurs. Des utilisateurs qui sont de plus en plus engagés dans leur façon de consommer, même en matière d'énergie ; **92% d'entre eux déclarent qu'il s'agit d'une énergie plus écologique que les autres.**



Le granulé de bois, une bonne solution pour le climat !

Emissions de CO2 liées à la **consommation d'énergie pour le chauffage d'une maison existante de 120m²** construite entre 1975 et 1981 en zone climatique H1 (Trappes) avec des besoins de chauffage annuel de 20000 kWh (en kg équivalent carbone).



*Source : Calculs réalisés par Propellet sur la base de avis ADEME « Modes de chauffage dans l'habitat individuel » Décembre 2014

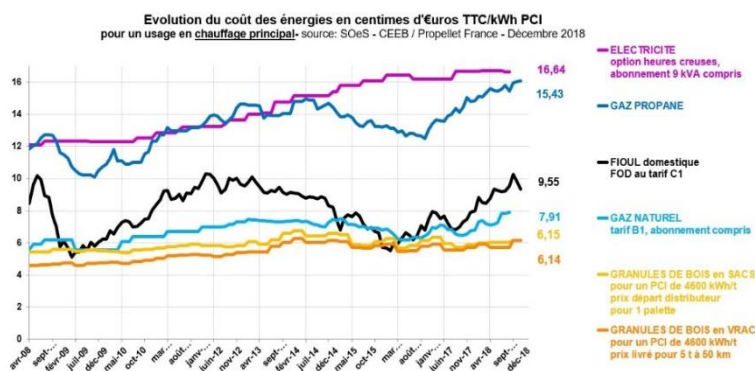
Choisir le granulé de bois permet d'éviter des émissions annuelles de 800 kg à 6,5 tonnes de CO2.

La chaudière à granulé émet 871 kg de carbone par an, soit 2 fois moins que la pompe à chaleur et entre 6 à 8 fois moins que les solutions fossiles qui émettent entre 5450 et 7424 kg de carbone par an.

Le granulé, une offre attractive parmi les offres attractives !

Depuis la mise en place de la prime à la conversion des chaudières par le gouvernement, en janvier dernier, une pléthore d'offres de remplacement a vu le jour.

En cumulant les aides, les offres de chaudière biomasse sont tout aussi attractives et avec un prix de combustible qui restera stable dans la durée, comme le montre l'indice des prix.

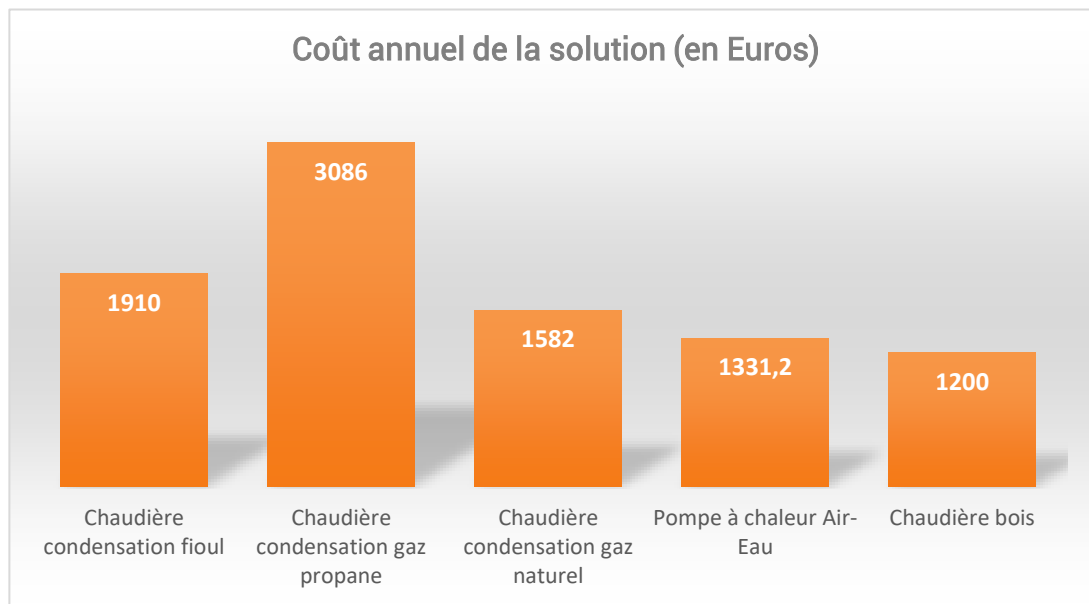


Nb sur le graphique de l'évolution du prix du granulé : prix datant de septembre pour le gaz et l'électricité et de décembre pour le granulé.



Propellet

Ces résultats montrent la pertinence de la solution du chauffage au granulé de bois. Et la transition énergétique passe par le développement d'un mix large de toutes les énergies renouvelables et surtout celles dont le bilan carbone est très bas.



Détails du calcul

- Solution 1 : la chaudière fioul à remplacer

Coût : $20\,000\text{ kWh} \times 0.955^* = 1910\text{ €/an}$

- Solution 2 : la chaudière gaz propane

Coût : $20\,000\text{ kWh} \times 0.1543^* = 3086\text{ €/an}$

- Solution 3 : la chaudière gaz dit naturel

Coût : $20\,000\text{ kWh} \times 0.0791^* = 1582\text{ €/an}$

- Solution 4 : une pompe à chaleur air-air voire air-eau (COP Annuel : 2.5)

Coût : $8000\text{ kWh} \times 0.1664^* = 1331.2\text{ €/an}$

- Solution 4 : une chaudière à granulé de bois

Coût : $20\,000\text{ kWh} \times 0.06^* = 1200\text{ €/an}$

*Source : Calculs réalisés par Propellet sur la base de l'indice INSEE du prix des énergies de septembre (SOeS)